
Contributions régionales et sous-régionales au FNUF9

Organisation Régionale/ Sous-régionale [nom de l'organisation régionale/sous-régionale]:

Nom: [Dirigeant(e) de l'organisation]

Titre:

Adresse:

Téléphone/télécopieur:

Courriel:

Personne à contacter concernant les informations fournies (si différente de celle mentionnée ci-dessus):

Nom:

Titre:

Adresse:

Téléphone/télécopieur:

Courriel:

Sections pour considération

Cette Note a été préparée en deux sections pour souligner des aspects pour considération en ce qui concerne la soumission des contributions régionales et sous-régionales au Secrétariat du FNUF:

Section I: Thèmes de la neuvième session du Forum (selon l'ordre du jour provisoire du FNUF 9 – Annexe 3)

1. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre, et de l'élimination de la pauvreté:
 - i. Gestion des forêts à l'échelon local;
 - ii. Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts;
 - iii Aspects sociaux et culturels.
2. Evaluation de l'ensemble des progrès réalisés dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
3. Année internationale des forêts 2011.

a. Veuillez indiquer les déroulements et défis, débats et/ou analyses les plus significatifs qui ont eu lieu sur les sujets ci-dessus.

b. Veuillez indiquer des expériences au niveau régional/sous-régional en ce qui concerne l'application des questions intersectorielles: financement, transfert de technologies écologiquement rationnelles, renforcement des capacités, sensibilisation, éducation et mise en commun des informations; application de la loi dans les forêts et gouvernance à tous les niveaux, en relation aux thèmes mentionnés ci-dessus.

c. En considérant les défis identifiés, veuillez mentionner les problèmes principaux qui doivent être traités le plus tôt possible, afin de contribuer à la mise en œuvre des sujets ci-dessus.

d. En ce qui concerne spécifiquement l'Année Internationale des Forêts 2011, veuillez partager des informations éventuelles sur vos activités en cours et celles planifiées pour appuyer l'AIF.

Réponses relatives à la Section 1

1. Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre, et de l'élimination de la pauvreté

1. i. Gestion des forêts à l'échelon local

1. ii. Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts

1. iii. Aspects sociaux et culturels

2. Evaluation de l'ensemble des progrès réalisés dans l'application de l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

3. Année internationale des forêts 2011

Section II: Caractéristiques de la coopération et partenariats régionaux et sous-régionaux

a. Veuillez donner des exemples sur comment la coopération existante au niveau régional et/ou sous-régional a jouée un rôle catalytique en appuyant les efforts des pays pour atteindre la gestion durable des forêts, y compris en ce qui concerne l'application des questions intersectorielles suivantes: financement, transfert de technologies, renforcement des capacités et éducation. Veuillez indiquer aussi les leçons apprises pertinentes relatives à l'application de ces questions intersectorielles.

b. Veuillez indiquer comment vous avez abordé la concertation et participation multipartites.

c. Veuillez décrire des activités conjointes pertinentes pour le Forum entreprises avec les organisations membres du Partenariat de collaboration sur les forêts (<http://www.fao.org/forestry/cpf/fr/>) et/ou les grands groupes tels que définis dans Action 21.

d. Veuillez indiquer si cette contribution a été préparée en consultation avec des représentants gouvernementaux, des autres entités régionales et des groupes multipartites, et la mesure de leur contribution.

e. Veuillez informer sur des éventuelles leçons apprises, défis et valeur ajoutée en ce qui concerne la préparation de cette contribution.

Synthèse des mesures régionales contenues dans l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts

VI. Coopération internationale et moyens d'exécution (*Para 7 g, h, i, n, p, q*)

7. Pour réaliser l'objectif du présent instrument, les États Membres devraient:

(g) Renforcer la coopération bilatérale, régionale et internationale, afin de promouvoir le commerce international des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable, conformément à la législation nationale;

(h) Renforcer la coopération bilatérale, régionale, internationale pour faire face au trafic international illicite des produits forestiers en favorisant le respect des lois forestières et la bonne gouvernance à tous les niveaux;

(i) Renforcer, par le biais d'une coopération bilatérale, régionale et internationale plus étroite, la capacité des pays de lutter de façon efficace contre le trafic illicite des produits forestiers, notamment le bois d'œuvre, la faune et la flore sauvages et d'autres ressources biologiques forestières;

(n) Promouvoir la coopération technique et scientifique internationale, notamment la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans le domaine de la gestion durable des forêts, par le biais des institutions et processus internationaux, régionaux et nationaux appropriés;

(p) Renforcer la recherche-développement concernant les forêts dans toutes les régions, en particulier dans les pays en développement et dans les pays en transition, par le biais d'organisations, d'institutions et de centres d'excellence pertinents et grâce aux réseaux mondiaux, régionaux et sous-régionaux;

(q) Renforcer la coopération et les partenariats aux niveaux régional et sous-régional pour promouvoir la gestion durable des forêts;

Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts (contenus dans l'Instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts)

IV. Objectifs d'ensemble relatifs aux forêts

5. Les États Membres réaffirment leurs objectifs d'ensemble communs relatifs aux forêts et leur intention de s'employer à les réaliser à l'échelle nationale, régionale et mondiale d'ici à 2015:

Objectif d'ensemble 1

Mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable, notamment grâce à la protection des forêts, à leur régénération, au boisement et au reboisement, et redoubler d'efforts en vue de prévenir la dégradation des forêts;

Objectif d'ensemble 2

Renforcer les avantages économiques, sociaux et écologiques dérivés des forêts, y compris en améliorant les moyens de subsistance des populations tributaires des forêts;

Objectif d'ensemble 3

Accroître considérablement la superficie des forêts protégées dans le monde et celle des forêts gérées de façon durable et accroître la proportion des produits forestiers provenant de forêts en gestion durable;

Objectif d'ensemble 4

Inverser la tendance à la baisse de l'aide publique au développement affectée à la gestion durable des forêts et mobiliser des montants considérablement accrus de ressources financières nouvelles et additionnelles de toutes provenances en vue de la mise en œuvre d'une gestion durable des forêts.

Ordre du jour provisoire de la neuvième session du FNUF

NEUVIEME SESSION DU FNUF

24 janvier - 4 février 2011

Nations Unies, New York

Ordre du jour provisoire:

- 1) Election du Bureau.
- 2) Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
- 3) Évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'instrument juridique non contraignant concernant tous les types de forêts et dans la réalisation des quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.
- 4) Contributions régionales et sous-régionales.
- 5) Les forêts au service des populations qui en dépendent pour vivre, et de l'élimination de la pauvreté:
 - a) Gestion des forêts à l'échelon local;
 - b) Développement social et communautés autochtones et autres communautés locales tributaires de la forêt, y compris régime foncier des forêts;
 - c) Aspects sociaux et culturels.
- 6) Année internationale des forêts 2011.
- 7) Question nouvelle.
- 8) Débat de haut niveau.
- 9) Débat multipartite.
- 10) Renforcement de la coopération et coordination des politiques et des programmes, notamment en fournissant de nouvelles orientations au Partenariat de collaboration sur les forêts.
- 11) Moyens de mise en œuvre.
- 12) Fonds d'affectation spéciale pour le Forum.
- 13) Questions diverses.
- 14) Dates et lieu de la dixième session du Forum.
- 15) Ordre du jour provisoire de la dixième session du Forum.
- 16) Adoption du rapport du Forum sur les travaux de sa neuvième session.